

ÉMISSION

Comment ça marche, la justice ?



Illustration : Jacques Azam.

À l'âge où les enfants commencent à être capables de faire des choix, de réfléchir à la portée de leurs actes, il est nécessaire de les amener à comprendre et à appliquer les règles communes. Au cycle 3, l'enfant apprend que transgresser les lois peut conduire à des sanctions. Il comprend aussi que la loi peut le protéger.

Cette conférence en ligne vous permet d'aborder, avec vos élèves, le fonctionnement de la justice. Ils doivent savoir que celle-ci n'est pas réservée qu'aux adultes.

Cette émission apporte une réponse experte au rôle que joue un juge des enfants. Elle les fait s'interroger sur ce qui engage leur responsabilité individuelle et collective. Cette connaissance des droits et des devoirs permet aux élèves d'approfondir leur première connaissance du vocabulaire de la règle et du droit à partir d'exemples concrets.

En EMC, les compétences suivantes sont exercées :

Culture de la règle et du droit

- ➔ **Respecter les règles** communes.
- ➔ **Comprendre les raisons de l'obéissance** aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- ➔ **Comprendre les principes et les valeurs de la République française** et des sociétés démocratiques.
- ➔ **Comprendre le rapport** entre les règles et les valeurs.

Culture du jugement

- ➔ **Développer les aptitudes au discernement** et à la réflexion critique.
- ➔ **Confronter ses jugements** à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté et réglé.
- ➔ **S'informer** de manière rigoureuse.
- ➔ **Différencier son intérêt** particulier de l'intérêt général.
- ➔ **Avoir le sens de l'intérêt général.**

Culture de l'engagement

- Être responsable de ses propres engagements.
- Être responsable envers autrui.
- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience civique.
- Savoir s'intégrer dans une démarche collaborative et enrichir son travail ou sa réflexion grâce à cette démarche.

© Ministère l'Éducation nationale et de la Jeunesse <https://www.education.gouv.fr>
BO n° 31 du 30 juillet 2020. <https://eduscol.education.fr/87/j-enseigne-au-cycle-3>

Nous vous proposons un accompagnement à deux niveaux. La fiche pédagogique n'induit pas d'utilisation chronologique.

Le premier support d'étude est un court-métrage. Il permet aux élèves de comprendre le rôle d'une juge des enfants au tribunal de Nanterre. Cette vidéo prépare l'intervention de Sophie Ladouès-Druet, juge des enfants au tribunal judiciaire de Bordeaux, qui répondra aux questions des élèves durant l'émission.

Le second support est une vidéo 1jour1question. Elle répond à la question posée par Kira, 13 ans. La vidéo invite les élèves à comprendre ce que sont les lois, comment elles sont écrites, et le rôle qu'elles jouent.

ACTIVITÉ 1

Présentation du projet et de l'intervenante

Découvrir le sujet :

Le 3 février, à 14 heures, la rédaction vous invite à participer à l'émission *1jour1actu le direct* qui s'intitule :

Comment ça marche, la justice ?

Nous allons préparer cette conférence avec des activités. Après chaque activité, vous noterez les questions que vous aimeriez poser à l'intervenante.



1. Découvrir le sujet

Annoncer aux élèves le sujet de l'émission :

Comment ça marche, la justice ?

Leur demander de réagir à cette formulation : Faire émerger les premières représentations. Que comprenez-vous de ce sujet ? C'est quoi, la justice ? Savez-vous comment elle fonctionne ? C'est quoi, un procès ? Que fait une juge des enfants ? Avec qui travaille-t-elle ? Pourquoi peut-on aller en prison ? Est-ce qu'un enfant peut aller en prison ? Laisser les élèves échanger sans intervenir.

2. Présenter l'intervenante

Annoncer aux élèves le nom et la fonction de l'intervenante avec laquelle ils vont échanger lors de l'émission.

Il s'agit de **Sophie Ladouès-Druet**, juge des enfants au tribunal judiciaire de Bordeaux.

3. Des pistes pour exploiter le premier support d'étude

Objectif : Susciter l'intérêt des élèves afin qu'ils se sentent interpellés par le sujet.

Projeter le film suivant : C'est quoi, le métier de juge pour enfants ?

<https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001173/le-metier-de-juge-pour-enfants.html>

Source : Cours Lumni | Enseignement | Institut national de l'audiovisuel.

Cette activité a pour objet de montrer qu'un juge pour enfants est à la fois là pour **sanctionner un mineur** s'il transgresse la loi, mais également pour **le protéger** s'il se trouve en danger.

Le court-métrage présente 2 situations :

- Des enfants en danger dans le cadre familial, à qui la juge donne la parole, pour ensuite prendre une mesure de protection.
- Deux adolescents qui ont transgressé la loi doivent répondre de leurs actes et sont mis à l'épreuve par la juge des enfants.

Partager la classe en 2 groupes :

- **Le premier groupe** note ou met en mémoire des questions qui interrogent davantage le rôle du juge des enfants dans le cadre de violences intrafamiliales.
- **Le second groupe** relève les questions qui concernent un enfant qui a commis des actes graves punis par la loi.

À l'issue du visionnage, proposer un échange :

Quelles questions a fait émerger ce court-métrage ?

Noter les questions qui posent problème au tableau. Les élèves pourront interroger l'experte lors de l'émission.

ACTIVITÉ 2

Faire émerger les questions des élèves

Situation 1

- Pourquoi la juge interroge les enfants d'abord ?
- Pourquoi ces frères et sœurs voient le juge des enfants ? Qui l'a décidé ?
- Pourquoi la juge désigne une éducatrice pour suivre la famille ?
- Est-ce que la juge prend ses décisions toute seule ?
- Pourquoi la maman veut que le suivi s'arrête ?
- Les enfants peuvent-ils être placés dans une autre famille ? Et s'ils ne veulent pas ?

Situation 2

- Pourquoi est-ce que c'est grave de pousser une camarade ?
- Ça veut dire quoi, être un mineur délinquant ?
- C'est quoi, des dommages et intérêts ?
- Quelle question la juge pose-t-elle au jeune ?
- Qu'est-ce qu'elle veut que les jeunes comprennent quand ils commettent un délit ?

- Qu'a fait le second garçon ?
- Est-ce que c'est grave ?
- Pourquoi la juge ne le met-elle pas en prison ?
- Ça veut dire quoi, « lui donner sa chance » ?
- Est-ce que la juge peut prendre conseil auprès de ses collègues juges pour prendre une décision ?
- Comment ça se passe si la juge décide de mettre une personne en prison ?

À l'issue de cette première activité, rédiger avec les élèves une petite **carte d'identité de Sophie Ladouès-Druet, la juge des enfants qui va répondre aux questions de vos élèves, au cours de l'émission**. Cette carte figurera dans le cahier d'EMC. Les élèves, au fil de l'année, disposent d'une mémoire des **différents experts** qui sont intervenus pour les informer et développer leur compréhension du monde qui les entoure.

Cette carte d'identité peut aussi servir de support aux élèves pour noter, à l'issue des activités suivantes, **les questions** qu'ils souhaitent poser à l'intervenante.

carte d'identité

➔ Nom :

➔ Prénom :

➔ Son métier :


➔ Les sujets sur lesquels elle nous fait réfléchir :

.....

.....

➔ Mes questions :

.....



photo

Proposer ensuite une discussion : Pourquoi un juge des enfants peut-il à la fois sanctionner mais aussi protéger les enfants ?

Animer la discussion, favoriser les interactions sans intervenir. L'objectif est de sensibiliser les élèves au fonctionnement de la justice pour les mineurs.

4. Des pistes pour exploiter le second support d'étude

Objectif : Faire émerger les questions des élèves sur les lois, leur création, leur fonction.

Proposer aux élèves de découvrir la vidéo suivante de *1jour1question*, posée par Kira, 13 ans.

<https://www.1jour1actu.com/france/a-quoi-ca-sert-les-lois>

L'intervention de l'experte permettra lors de l'émission :

- De revenir sur la manière dont sont votées les lois.
- À quoi elles servent ?
- Ce que l'on risque si on ne les respecte pas.
- Les différentes personnes qui assistent le juge au cours de son travail.
- Ce que sont un mineur et un mineur délinquant.
- Les sanctions encourues par un mineur qui commet un délit.

Pour aborder cette activité : Partager la classe en 2 groupes.

Support d'analyse : Les élèves renseignent en groupe la fiche de 5 questions qui leur permet de mettre en mémoire les connaissances apportées par la vidéo.

Ils élaborent ensuite les questions à partir de ce qu'ils ont appris. Les questions surlignées en gris sont simplement données à titre indicatif.

• **Groupe 1 :**

1 – Que se passe-t-il si on ne respecte pas les lois ?

Est-ce qu'un enfant peut aller en prison s'il ne respecte pas la loi ?

2 – Qu'est-ce que cela veut dire, « l'intérêt général » ?

Est-ce que les lois protègent aussi les enfants ?

3 – Que se passerait-il s'il n'y avait pas de lois dans le pays ?

Pourquoi certaines lois fixent-elles des interdictions et des obligations ?

4 – Comment les victimes peuvent-elles se défendre ?

Quelles sanctions peuvent recevoir les auteurs de crimes et de délits ?

• **Groupe 2 :**

Les élèves du groupe expliquent le sens du dessin à la classe et posent une question le concernant.



1 – Ce que ce dessin veut nous dire :

La question : Est-ce qu'il y a des crimes qui ne sont pas punis ? Lesquels et pourquoi ?



2 – Ce que ce dessin veut nous dire :

La question : Dans la classe ou l'école, certains pensent être les plus forts, ils font la loi. Comment nous en protéger ?



3 – Quel est le rôle des personnes que tu vois ? Ce que ce dessin veut nous dire :

La question : Que faut-il faire si on est victime à l'école ? Est-ce qu'un juge des enfants peut venir nous protéger ?

Proposer un échange pour clôturer l'activité.

Sélectionner les questions qu'ils ont envie de poser à l'experte. Les élèves peuvent rédiger des questions plus personnelles sur leur carte d'identité.

Les questions préparées par les élèves sont envoyées à la rédaction d'*1jour1actu* avant l'émission en direct.

ACTIVITÉ 3

Rencontre avec l'experte : c'est l'aboutissement du projet

La conférence est accompagnée en direct par les dessins de **Jacques Azam**.

Expliquer aux enfants qui est Jacques Azam.

Les élèves posent à **Sophie Ladouès-Druet** les questions qu'ils ont préparées.

ACTIVITÉ 4

Retour sur l'échange après la visioconférence

Proposer une DISCUSSION :

Pour clôturer en classe la conférence et **donner la parole aux élèves : revenir sur la conférence.**

Comprends-tu à quoi sert la justice et à quoi servent les lois ?

Que peux-tu faire si tu es victime ?

Que peut-il t'arriver si tu commets un délit ?

Qu'as-tu ressenti ? Est-ce que ce sujet t'a intéressé ?

As-tu des questions qui restent encore sans réponse ?

DES RESSOURCES

• **Vidéo** : Est-ce qu'un enfant peut aller en prison ?

<https://www.1jour1actu.com/culture/justice-des-mineurs>

Les femmes et les hommes ont-ils les mêmes droits ?

<https://www.1jour1actu.com/france/les-femmes-et-les-hommes-ont-ils-les-memes-droits>

• **Article** : La France peut mieux faire pour les droits des enfants.

<https://www.1jour1actu.com/france/la-france-peut-mieux-faire-pour-les-droits-des-enfants-73133>

En France, on n'a pas le droit de se faire justice soi-même.

<https://www.1jour1actu.com/france/affaire-du-bijoutier-de-nice-en-france-on-na-pas-le-droit-de-se-faire-justice-soi-meme-43336>